

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°25.03.06

<i>Présents</i>	24
<i>Pouvoirs</i>	8
<i>Absent Excusé</i>	1

OBJET :
REGLEMENT
INTERIEUR DU
FORUM DES
ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 13 mai

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, Joseph CASSARO à Corinne LE MEUT, Roger MOSSÉ à Yann PERTUISEL, Dominique BIECHE à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Christine SICCARDI, Julien ESTERINI à Thomas BERGÈRE, Camille GAIDO à Sophie SURACE, Hortense MALLIÉ à Stéphan PIERRACCINI.

ABSENT EXCUSÉ : Julien BOULARD.

Christine SICCARDI a été élue secrétaire.

Le Forum des associations est organisé par la Ville de Bouc Bel Air chaque année, en principe le premier samedi suivant la rentrée scolaire. Il se déroule généralement sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville ou dans un complexe sportif en cas de risque de mauvais temps. Son accès au public est libre et gratuit.

Face à la multiplication des demandes de participation de nouvelles associations, la commune est contrainte d'encadrer l'évènement par un règlement intérieur. Par celui-ci, elle souhaite répondre d'une part aux contraintes matériels et spatiales des organisateurs et d'autre part, pérenniser l'esprit du forum des associations qui a fait le succès de l'évènement depuis plusieurs dizaines d'années.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission culture et patrimoine du 14 mai
2025,

Après avoir délibéré,

Par voix 27 pour 0 abstention, 5 voix contre,

A la Majorité,

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

ID : 013-211300157-20250519-25_03_06-DE

S²LO

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

C.M du 19/05/2025
Délibération n°25.03.06

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le
ID : 013-211300157-20250519-25_03_06-DE



APPROUVE le règlement intérieur du

AUTORISE Monsieur le Maire à le soumettre aux associations de Bouc Bel Air.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

Richard MALLIÉ,
Maire.

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BOUC-BEL AIR' and '(Bouches-du-Rhône)' around a central emblem of a horse.